

Procès-verbal de la réunion de la Commission Exécutive du Comité International Olympique

avec les représentants des
Fédérations Internationales Sportives

Lausanne: 6 juin 1963. Hôtel de la Paix

Présidence : M. Avery Brundage.

Chancelier : Otto Mayer.

Procès-verbal : L. Zanchi, secrétaire.

Liste de présence : Annexe N° 1.

Ordre du jour : Annexe N° 1a.

Séance ouverte à 9 h. 30 min.

En souhaitant la bienvenue aux participants de cette réunion, le Président remercie l'I.B.M. qui a installé les appareils de traduction simultanée sans frais pour nous. Il remercie également les Fédérations Internationales pour le dîner qui a réuni tous les

participants à l'Hôtel Beau-Rivage, dans une ambiance très sympathique.

Mr. Hodler (Fédération Internationale de Ski) résume les discussions qui ont eu lieu le jour précédent au cours de la réunion privée des Fédérations Internationales. Toutes les fédérations ont exprimé leur solidarité à l'égard du Comité International Olympique en ce qui concerne l'ingérence gouvernementale dans les sports. Mais toutes ne sont pas prêtes à appliquer des sanctions, ceci en raison des conditions politiques actuelles, tout particulièrement en Allemagne, en Corée, etc. Les décisions de l'OTAN constituent la principale difficulté. D'autre part les statuts et règlements, ainsi que les décisions prises tant par le Comité International Olympique que par les Fédérations Internationales diffèrent. Certaines Fédérations Internationales reconnaissent chacune des deux Allemagnes de plein droit. D'autres ont des conditions spéciales. De son côté le Comité International Olympique a établi comme règle que les deux pays doivent avoir une seule équipe commune.

En conclusion, les Fédérations Internationales estiment que de nouvelles mesures devraient être prises après avoir repris les discussions avec les comités nationaux olympiques intéressés, afin d'arriver à un nouveau *modus vivendi*.

Le Président *Avery Brundage* répond que la question a été longuement discutée lors de la réunion de février. Il est certain que les gouvernements sont plus puissants que nous, mais si les Fédérations Internationales et le Comité International Olympique ont une attitude commune, ils pourront résister contre les prétentions des gouvernements et l'ingérence politique.

Le Marquis d'Exeter (Commission Exécutive du Comité International Olympique) dit avec force que le Comité International Olympique s'oppose à toute discrimination. Il rappelle la situation aux Jeux de 1936 à Berlin.

Si les Fédérations Internationales veulent bien collaborer, nous pourrions éviter toute ingérence politique dans le sport international. Nous n'acceptons qu'une seule équipe olympique allemande et coréenne aux Jeux de Tokyo et d'Innsbruck, et il faut que nous demeurions fermes sur nos positions si nous voulons aboutir.

JEUX MÉDITERRANÉES

Le *Colonel Russel* (Boxe) demande quelle est la situation actuelle.

Le président *Brundage* (Comité International Olympique) répond que les Jeux Méditerranéens n'ont pas demandé le patronage du Comité International Olympique.

Il précise que le Comité International Olympique ne demande pas le contrôle des Jeux Régionaux. Il ne donne son patronage

que si les conditions stipulées dans les Règles Olympiques sont remplies. Ce patronage doit être demandé deux ans d'avance. Les Jeux Méditerranéens n'ont rien demandé et pour le Comité International Olympique la question est close.

Le Marquis d'Exeter (Commission Exécutive du Comité International Olympique) précise le règlement adopté par les Jeux Méditerranéens. Aucun pays ne peut participer aux Jeux s'il n'en fait pas la demande deux ans d'avance, ce qui n'a pas été le cas pour les pays qui sont en litige. Le Fédération Internationale d'Athlétisme a finalement accepté de donner la licence pour ses affiliés si leur programme se déroule sous le nom de « Jeux Internationaux d'Athlétisme de Naples », ce que le comité organisateur des Jeux Méditerranéens a accepté. Ainsi pour la Fédération Internationale d'Athlétisme, cette rencontre n'est qu'une organisation invitante, à laquelle le comité italien peut inviter qui il veut.

M. State (Haltérophile) fait remarquer que cette règle, de faire une demande deux ans d'avance, ne peut s'appliquer à Israël qui cherche depuis huit ans à participer aux Jeux Méditerranéens. Il existe une autre règle qui veut que l'entrée d'un pays qui n'a pas encore participé doit être acceptée par le 75% des voix des autres pays du comité des Jeux Méditerranéens. Ce qui provoque une discrimination, contre Israël tout particulièrement. Notre fédération a donc retiré sa participation.

M. Andrianow (Commission Exécutive du Comité International Olympique) estime que la question de l'ingérence politique est un problème primordial. En février, à la suite de la recommandation ayant fait suite à la réunion, le Comité Olympique d'U.R.R.S. a adopté la même position et la fait respecter. Mais quels sont les résultats ailleurs ? L'ingérence gouvernementale continue, et si nous n'opposons pas un front uni, nous n'arriverons à rien.

La question des deux Allemagnes est très complexe. Il y a là deux États indépendants, dont les athlètes souhaitent venir aux Jeux sous deux états séparés. Leurs organisations sportives sont indépendantes. Nous devrions tenir compte de la réalité. Il faut certes discuter pour régler ce problème, mais on devrait prendre en considération leur désir.

M. Libaud (Volleyball) voudrait qu'on revienne aux Jeux Méditerranéens. Si le règlement actuel ne nous convient pas, nous reverrons la question dans l'avenir. Mais maintenant il est trop tard pour les Jeux qui se dérouleront à Naples. Les Italiens ont fait des frais considérables et on ne peut au dernier moment leur retirer notre participation. Le Volleyball ira à ces Jeux.

M. Ferri (Escrime) dit qu'aux championnats du monde d'escrime à Gand (Belgique), les athlètes de l'Est n'ont pas pu venir, les visas ayant été refusés par la commission tripartite

de l'OTAN. Il voudrait qu'une solution pratique intervienne et renouvelle la proposition Chesal, faite en février, de prendre contact avec la commission tripartite pour qu'au moins les Jeux Olympiques et les Championnats puissent réunir les athlètes de tous les pays et que des visas soient assurés aux athlètes de l'Est.

Le Colonel Russell (Boxe) donne lecture des recommandations qui ont été adoptées lors de la réunion des Fédérations Internationales qui a eu lieu hier à l'Hôtel de la Paix, (annexe II). Aucune décision n'y a été prise. La Fédération Internationale d'Athlétisme ne s'est pas ralliée à ces recommandations. D'autre part les Fédérations Internationales de Basketball, de Handball et de Patinage étaient absentes.

En ce qui concerne les Jeux Régionaux, il pense qu'après avoir servi à faire progresser le sport dans des pays où le sport était peu développé, ils ont dégénéré en questions politiques. Le Comité International Olympique doit être prudent lorsqu'il accorde son patronage. La responsabilité des Comités Nationaux Olympiques des pays organisateurs repose sur le Comité International Olympique et non sur les Fédérations Internationales.

M. Max Ritter (Natation) voudrait que la question soit clarifiée une fois pour toutes.

M. Thoeni (Gymnastique) s'explique sur le refus des visas pour les athlètes de l'Est aux championnats féminins de Paris. Le Gouvernement français n'a pas accordé les visas et les pays de l'Est et l'U.R.R.S. ont déclaré forfait au dernier moment. Il était impossible de priver la fédération française du résultat de ses efforts d'organisation. Il déclare qu'à la Fédération Internationale de Gymnastique nulle discrimination n'est admise.

M. Gemayel (Comité d'Organisation des Jeux Méditerranéens) explique que la Libye, l'Albanie et Israël ne se sont pas inscrits deux ans à l'avance ainsi que le stipulent les règlements. Il estime que la Fédération Internationale Haltérophile fait elle-même une discrimination en menaçant de ne pas participer si ces trois pays ne sont pas admis. Est-ce l'assemblée plénière de la Fédération Internationale Haltérophile qui a pris cette décision ou son secrétaire général ? Il serait injuste de priver Ville de Naples, maintenant que les énormes dépenses sont faites. Il faut mettre cette question au point pour l'avenir.

M. State (Haltérophile) dit que, s'il a spécialement appuyé Israël, c'est que les deux autres pays (Albanie et Libye) ne sont pas encore affiliés à la Fédération Internationale Haltérophile.

Le Président Brundage, résumant la situation, dit qu'il serait nécessaire d'avoir une action commune Fédérations Internationales et Comité International Olympique en organisant un bureau commun de renseignements qui pourrait avoir Lausanne comme domicile.

Il précise encore une fois que le Comité International Olympique, n'ayant pas accordé son patronage aux Jeux Méditerranéens, ne peut s'immiscer dans son organisation. Il faudrait que le Comité Organisateur soit d'accord de changer son nom en *Jeux de Naples* ou autre appellation. Il estime de façon générale que les Jeux Régionaux ont maintenant rempli leur but et qu'ils sont supplantés par les divers championnats mondiaux et autres.

M. Chesal (Cyclisme) appuie la proposition faite par M. Ferri et demande au Président du Comité International Olympique d'opposer la force morale et spirituelle de l'Olympisme aux trois messieurs de la Commission tripartite qui empêchent de nombreux pays à participer aux Championnats du monde. Il lui demande d'intervenir auprès d'eux.

M. Brundage (Comité International Olympique) répond que nous sommes déjà intervenus auprès de la Commission tripartite, mais que sa réponse n'est pas très satisfaisante.

Il prend acte que l'assemblée des Fédérations Internationales réunie hier Dar le Colonel Russell a estimé que le Conseil de l'Europe ne doit pas être autorisé à se préoccuper de questions sportives.

Pour la question de la participation de tous les sports affiliés au Comité International Olympique et aux Fédérations Internationales lors des Jeux Olympiques, elle doit être reprise.

En ce qui concerne les droits de télévision, le Président du Comité International Olympique est surpris de l'unanimité des Fédérations sur la répartition à parts égales à chaque fédération. Lors de la répartition des droits de télévision des Jeux de Tokyo, le Marquis d'Exeter a établi un plan de répartition basé sur l'importance du sport aux Jeux et qui donne aux Fédérations ayant fait des Jeux Olympiques leurs championnats du monde (ce qui les prive des recettes de ces championnats) une part plus grande. Les droits de télévision ont été partagés entre les Fédérations Internationales et le Comité International Olympique à parts égales. La Fédération Internationale d'Athlétisme a renoncé à la moitié de sa part en faveur des autres fédérations. Il faut se garder de tuer la poule aux œufs d'or ! Les organisateurs des Jeux ont de très gros frais et leur budget est toujours fortement déficitaire. Il faut également que les Jeux puissent être organisés partout.

PROPOSITIONS DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE BASKET-BALL (Annexe N° III)

M. Jones, Président, demande qu'on examine le point N° 3, les deux autres ayant déjà été présentés en février dernier. M. Ahearne (Hockey sur glace) est contre toute sanction,

car on punit les athlètes qui ne sont pas responsables en excluant les Comités Nationaux Olympiques ou les Fédérations nationales. Il faut plutôt recourir à l'opinion publique, qui influencera le gouvernement. Quant à l'existence d'un contrat juridique, la Cour de Londres a estimé qu'en sport amateur il n'y a pas de contrat. Si on veut absolument punir, il faut punir aussi ceux qui refusent d'envoyer leurs athlètes, car le sport devrait pouvoir être pratiqué partout.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE CANOE.

Trop tard pour changer le programme de Tokyo.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE CYCLISME

Pas de suite à cette proposition.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE EQUESTRE

M. le Chevalier Menton de Horne revient sur la question du dressage, pour demander l'envoi de trois cavaliers au lieu de deux.

M. Brundage (Comité International Olympique) répond à *MM. de Coquereaumont* (Canoe) et *Chevalier Menton de Horne* (Equestre). Nous devons absolument fixer le programme définitif à une certaine date et nous y tenir. Nous devons aussi limiter le programme. Il suggère que les Fédérations Internationales qui ont des questions à poser quant au programme de Tokyo le fassent après la réunion de la Commission Exécutive pour ne pas allonger la durée de cette réunion.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION

M. Ritter, Président, expose le point 3 de sa proposition (Annexe III).

M. Brundage (Comité International Olympique) lui répond qu'on essayera d'obtenir quelques places de plus, mais sans pouvoir le promettre. Il y a de plus en plus d'officiels et bientôt davantage que d'athlètes. Les comités organisateurs font de très grosses pertes et personne ne voudra plus organiser ces jeux à l'avenir si le déficit est trop grand.

Sir Stanley Rous (Football) estime que dans les stades de football, basketball, etc., il y avait un grand nombre de places réservées non occupées. La question est plutôt celle de l'utilisation pratique des places réservées. Le stade principal a un degré d'occupation beaucoup plus grand que celui des autres stades.

COMITÉ D'AIDE AUX NOUVEAUX PAYS

Le *Comte de Beaumont* (C.A.I.O.) préside cette commission. Lors des Jeux de l'Amitié à Dakar, il a eu des entretiens avec toutes les organisations nationales existantes dans les pays africains. L'activité de cette commission est sous le contrôle du Comité International Olympique. Ses statuts seront approuvés à la Session de Nairobi, en octobre.

Les nouveaux pays africains n'ont pas de formation olympique. Ils ont des embryons d'organisation sportive. Certains ont déjà du Comité National Olympique. Le nom de cette commission d'aide prête à confusion, car les demandes semblent avoir été d'abord d'ordre financier. Or notre objectif est de les encourager à s'aider eux-mêmes ! Nous n'avons pas de fonds à leur distribuer.

Le *Comte de Beaumont* est entré en contact avec les 21 nouveaux pays à Dakar. Il a besoin de la collaboration des Fédérations Internationales pour les questions techniques. Certains pays se plaignent d'avoir écrit directement à une Fédération Internationale et de n'avoir pas reçu de réponse.

Le *Marquis d'Exeter*, au nom de la Fédération Internationale d'Athlétisme, dit que ce sont les Fédérations Internationales qui sont les mieux à même d'aider les nouveaux pays à s'organiser.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE PENTATHLON MODERNE

M. Grut, secrétaire, indique les simplifications que sa Fédération Internationale entend appliquer aux Jeux Olympiques dès 1968, ce qui réduira considérablement le coût de cette épreuve.

M. Grut dit également que sa Fédération cherche à réduire les frais du Biathlon d'Hiver, dont le Congrès de Seefeld a établi que 50 000 skieurs le pratiquent, au moins.

M. Brundage, Président du Comité International Olympique, dit que nous sommes forcés d'affronter la question financière des Jeux, et c'est pourquoi le Comité International Olympique a envisagé la possibilité de supprimer le Pentathlon Moderne à cause de son coût élevé. Cette face du problème doit être étudiée par toutes les Fédérations Internationales.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION

M. Ritter, Président, dit que la natation, les plongeurs et le water-polo constituent un seul et même sport.

M. Brundage lui rappelle les nombreuses difficultés survenues lors des épreuves de water-polo et lui recommande d'assurer le contrôle nécessaire.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE MÉDECINE SPORTIVE

(The Olympic Medical Archives)

Cette Fédération existe depuis plusieurs années et propose de faire une étude systématique des conditions physiques des athlètes olympiques. Le *Dr Wolffé* et le *Prof. La Cava* demandent la collaboration du Comité International Olympique et des Fédérations Internationales. Ils ont des représentants dans toutes les universités et collèges, et cherchent à établir des archives médicales comportant les radios prises volontairement sur des athlètes tout au long de leur carrière.

Le Dr *Wolffe* présente un film pour illustrer l'action qu'il désire entreprendre.

M. Avery Brundage (Comité International Olympique) a reçu des communications de divers pays promettant leur aide, et se dit certain que les Fédérations Internationales collaboreront volontiers avec cette Fédération. Les archives de cette organisation seraient déposées au siège du Comité International Olympique à Lausanne.

CONSEIL DE L'EUROPE

Le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales estiment qu'il n'est pas nécessaire d'instituer une nouvelle organisation internationale sportive, en sus de celles existant déjà.

CANDIDATURES POUR LES JEUX DE 1968

En sus des quatre villes indiquées dans l'ordre du jour est arrivée la candidature de Vienne, parvenue trop tard selon nos règlements. Nous n'avons donc pu l'accepter.

Pour Berlin, le problème est différent. Le 27 mars dernier le Comité Olympique de l'Allemagne de l'Ouest a envoyé la candidature de Berlin à titre confidentiel, le Comité Olympique de l'Est n'ayant pas encore été consulté. Celui-ci étant resté muet, cette candidature ne peut être prise en considération. Nous l'avions gardée confidentielle, mais ces temps derniers la presse en a parlé. Il reste donc en lice :

Buenos-Aires.
Detroit.
Mexico.
Lyon.

Le choix sera fait à Nairobi. Les Fédérations Internationales sont invitées à y envoyer une délégation. le Comité International Olympique désirent connaître leur opinion au sujet des candidatures. La règle olympique veut qu'il y ait au moins 15 sports avec un maximum de 18.

Une longue discussion s'engage, à laquelle prennent part *MM. Keller* (Aviron), *Johnson* (Haltérophile), *Massard* (Commission Exécutive du Comité International Olympique), *P. Bonet-Maury* (Judo), *Pain* (Athlétisme), *Coquereumont* (Canoë), *Libaud* (Volleyball). Les Fédérations Internationales demandent de recevoir une documentation complète sur ces candidatures, afin de pouvoir se faire une opinion et la faire connaître au Comité International Olympique soit à Nairobi, soit par lettre avant cette session. Les Fédérations Internationales regrettent que des représentants des villes candidates ne soient pas venus à Lausanne pour leur exposer leurs plans. La ville de Mexico et celle de Detroit ont envoyé une délégation officieuse et apporté des films.

Le Dr *Karl Ritter von Halt* (Commission Exécutive du Comité International Olympique) espère que la candidature de Berlin

pourra être reprise à Nairobi. C'est impossible ajoute le *Président*.

M. Andrianow (Comité Exécutive du Comité International Olympique) dit que les sportifs de l'Est qui sont actuellement à Lausanne n'ont jamais entendu parler de cette candidature, qui n'a été connue que lorsque la presse en a parlé. Que les deux Comités Nationaux Olympiques de l'Allemagne se réunissent donc et résolvent la question entre eux. Ensuite nous pourrions en parler.

M. Brundage précise que l'invitation a été rejetée par la Commission Exécutive.

JEUX D'HIVER

L'ordre du jour donne les noms des sept candidatures.

La décision sera prise à Innsbruck, où toutes les Fédérations Internationales de sports d'Hiver seront présentes, en janvier-février prochain.

PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES

M. Brundage (Comité International Olympique) parle de la brochure éditée récemment sur les conditions d'admission aux Jeux Olympiques. Les règles n'ont pas été changées elles sont simplement précisées. Le Comité International Olympique désire qu'elles soient respectées et demande la collaboration des Fédérations Internationales. Les sanctions prises peuvent être la suspension du Comité National Olympique ou l'élimination d'un sport.

Le *Marquis d'Exeter* (Commission Exécutive du Comité International Olympique) propose qu'on autorise le Comité International Olympique à prendre une décision dans certains cas limites, tels que par exemple il s'en trouve dans la question des naturalisations. Ces cas n'ont pas grande importance.

M. Ahearne (Hockey sur Glace) estime que les sanctions sont trop strictes, une Fédération nationale pouvant être expulsée à la suite d'un manquement aux Règles.

M. Brundage explique que cela n'arrivera que dans des cas très graves.

COMITÉ OLYMPIQUE D'INDONÉSIE

M. Avery Brundage: la suspension de ce comité olympique a été décidée à la suite d'un grave scandale. Les faits étaient de telle nature qu'il ne restait rien d'autre à faire que de suspendre ce comité national. Mais nous n'aimons pas cela, et si le Comité Olympique d'Indonésie nous faisait savoir qu'il regrette les faits, nous reprendrions la question. En tout état de cause, le Comité International Olympique ne fera aucune démarche, car il appartient au Comité Indonésien, s'il le désire, d'exprimer ses regrets au Comité International Olympique. Mais nous savons par la presse qu'il est question

dans ce pays d'organiser des *Jeux des forces montantes*, d'inspiration politique et gouvernementale. Les Indonésiens entendent « réorganiser le sport mondial pour le sauver de l'influence américaine et européenne ». La Chine de Pékin participerait à ces Jeux. Ce pays n'a pas été radié par le Comité International Olympique, il s'est retiré volontairement, ne voulant pas se trouver en contact avec la Chine de Formose.

Les Fédérations Internationales participeront-elles à ces Jeux ? Leurs Fédérations Nationales seront-elles autorisées à le faire ? Les Fédérations Internationales devraient prendre position à ce sujet. Il est nécessaire que le sport mondial soit détaché de la politique. Nombreuses sont les Fédérations Internationales qui ont une réglementation disant qu'une Fédération Nationale ne peut rencontrer une Fédération non affiliée. L'existence des Fédérations Internationales ne se justifierait pas sans une telle règle. Il est donc souhaitable que toutes les Fédérations Internationales adoptent une telle règle.

Le *Marquis d'Exeter* (Commission Exécutive du Comité International Olympique) dit que la Fédération Internationale d'Athlétisme aimerait avoir l'appui des autres Fédérations Internationales dans ces épineuses questions.

PAYS AFFILIÉS ET NON AFFILIÉS

M. Avery Brundage (Comité International Olympique) expose qu'au Festival de la Jeunesse à Helsinki, la Chine voulait prendre part. La Fédération Finlandaise s'y est opposée. Le Comité d'organisation accepta la participation de la Chine, ce que voyant, la Fédération Finlandaise a décidé de se retirer, avec notre approbation.

Il est regrettable que les sanctions qui peuvent être prises le soient contre les pays affiliés et n'atteignent pas les pays non affiliés.

Il y a quelques années, peu avant les Jeux de l'Amérique centrale et des Caraïbes, le « gouvernement » d'un pays a voulu organiser sa propre équipe. Le Comité Organisateur des Jeux l'a refusée. Au dernier moment, le Comité Olympique de ce pays a pu réunir les fonds nécessaires pour l'envoi d'une équipe à ces jeux.

M. Libaud (Volleyball) : Le Comité Olympique d'Indonésie a été suspendu par le Comité International Olympique mais les Fédérations Internationales n'ont pas été sollicitées de faire la même chose. certains pays sont affiliés aux Fédérations Internationales mais pas au Comité International Olympique. Il est difficile dans ce cas d'avoir une attitude commune. Aux Jeux de Madagascar, Abidjan et Dakar ont pris part des pays affiliés et non affiliés. Il faudrait cesser d'avoir deux poids et deux mesures et ne permettre à Brazzaville qu'aux seuls pays affiliés de participer.

Séance suspendue à 13 heures.

Reprise de la séance à 15 heures.

L'I.B.M. fait une démonstration des installations électroniques pour la diffusion des résultats des Jeux.

M. Brundage (Comité International Olympique) remercie et dit d'autre part que la délégation de Tokyo est à la disposition des Fédérations Internationales dans une salle contiguë.

Il attire l'attention des Fédérations Internationales sur la question du nombre des voix au sein des fédérations. Si nous acceptons 25 nouveaux pays africains, les pays à forte tradition olympique risquent d'être majorisés.

Il serait peut-être prudent de donner à certains pays à forte population sportive plus de voix qu'aux récents affiliés. Il s'agit d'un problème à étudier dans chaque fédération.

M. State (Haltérophile) revient sur la question des Jeux Méditerranéens. et demande si le comité organisateur serait d'accord de les appeler « Jeux de Naples » si certaines fédérations n'accorderaient pas la licence pour les Jeux Méditerranéens, vu la discrimination qui y est appliquée.

M. de Stefani (Jeux Méditerranéens) dit qu'il existe un accord similaire avec l'athlétisme. Il demande à la Fédération Internationale Haltérophile de faire une demande officielle dans ce sens. Cela sera difficile car nous sommes à 90 jours des Jeux.

M. de Stefani doit s'en référer au Comité Organisateur.

MM. Gemayel et Benjelloun (Jeux Méditerranéens) réfutent l'accusation qui est faite à ces Jeux de pratiquer la discrimination. Quand la question politique sera résolue entre Israël et les pays arabes, tout sera clair au point de vue sportif.

M. Brundage (Comité International Olympique) expose une fois de plus que nous n'avons pas été sollicités de donner notre patronage et que par conséquent les Jeux Méditerranéens auront lieu sous leur forme actuelle. Chaque Fédération Internationale devra résoudre son problème elle-même.

PROTECTION DES EMBLEMES OLYMPIQUES

M. Brundage expose que le Gouvernement grec a décidé de reprendre la question d'une convention semblable à celle de la Croix-Rouge pour la protection de nos emblèmes olympiques. Le Comité Organisateur de Tokyo éprouve de grandes difficultés à obtenir une protection dans son pays. Il demande l'appui des Fédérations Internationales.

M. Bornhaupt (Fédération Internationale Luge). Selon ses statuts, le Comité Olympique de Hollande ne peut envoyer aux Jeux que des participants ayant un statut juridique en Hollande. En cas de doute, le Ministre de la Justice doit arbitrer. Ceci est dangereux, car il peut à son aise disposer des statuts. C'est en contradiction avec l'article 24 des Règles.

La chancellerie se mettra en rapport avec le Comité Olympique de Hollande.

Sir Stanley Rous (Fédération Internationale Football) dit que sa Fédération Internationale est troublée par des articles de presse disant que le football sera expulsé des Jeux Olympiques. Il voudrait qu'il soit pris une décision afin que la Fédération Internationale de Football puisse organiser dans ce cas un championnat du monde de football pour les nombreux amateurs qui pratiquent ce sport très populaire : 99% des pratiquants sont des amateurs.

M. Brundage rassure *M. Rous* et l'engage à contrôler très sérieusement le statut d'amateur des joueurs qui prennent part aux Jeux Olympiques. Car les participants doivent obéir aux Règles du Comité International Olympique, même si elles sont différentes de celles de leur fédération internationale.

Sur une remarque du *Col. Russell (Rose)* *M. Brundage* répète que les règles d'admission aux Jeux Olympiques qui ont été récemment publiées n'ont pas été modifiées, mais précisées. Une discussion s'engage au sujet de ces précisions, à laquelle prennent part le *Marquis d'Exeter* (Commission Exécutive), *M. Massard* (Commission Exécutive), *M. Abe* (Natation), *M. Libaud* (Volleyball).

M. Brundage (Comité International Olympique) demande aux Fédérations Internationales si elles désirent que leurs réunions avec la Commission Exécutive du Comité International Olympique soient étalées sur deux jours, au lieu d'un. Tout dépend de l'ordre du jour. Réponse : *oui*, en cas de besoin.

M. Massard (Comité International Olympique) voudrait que les réunions des Comités Nationaux Olympiques avec la Commission Exécutive du Comité International Olympique soient également convoquées à Lausanne, si la Session ordinaire du Comité International Olympique a lieu dans une ville non-européenne.

Un vote de remerciements a lieu pour l'I.B.M., qui a mis gratuitement à notre disposition des installations de traduction simultanée.

M. Brundage, président, remercie tous les participants de leur attention et de leur intérêt à la cause olympique. Il annonce qu'à 18 h. 30 aura lieu dans les jardins de Mon-Repos l'inauguration d'un monument à la mémoire du Baron de Coubertin, réplique de celui d'Olympie, qui a été offert à la Ville de Lausanne par le Comité Olympique Hellène. Cette inauguration sera suivie d'une réception offerte par la Municipalité de Lausanne dans les salons de Mon-Repos.

Le *Col. Russell*, au nom des Fédérations Internationales, remercie le président du Comité International Olympique.

Séance close à 16 h. 45 min.

VERY BRUNDAGE, président.
MME. L. ZANCHI, secrétaire.

ANNEXE N° I

LISTE DE PRÉSENCE

Commission Exécutive du Comité International Olympique :

MM. Avery Brundage, président
Armand Massard, vice-président
Marquis d'Exeter, vice-président
Dr Karl Ritter von Halt
Dr Ryotaro Azuma
G.-D. Sondhi
Constantin Andrianow

Membres du Comité International Olympique assistant à la séance :

MM. Mohammed Taher
Général José de J. Clark
Dr Giorgio de Stefani
Cheik Gabriel Gemayel
Hadj Mohammed Benjelloun
Comte de Beaumont (C.A.I.O.)
François Piétri (présent à Lausanne, mais pas en séance)

Fédérations Internationales Sportives:

Athlétisme :

M. D.T.P. Pain, hon. secretary

Aviron :

M. Thomas Keller
M. Charles Riolo
M. Jim Rogers

Basketball :

M. R.W. Jones

Bobsleigh :

M. Rotta, président
M. Leclef, Vice-président

Boxe :

Colonel R. Russell, président
M. Nikiforov-Denisov, vice-président

Canotage :

M. Ch. de Coquereau, président

Cyclisme :

M. René Chesal, secrétaire général
M^{lle} Suzanne Prévost, secrétaire

Equestre :

M. E. A. Sarasin, vice-président
Chevalier de Menten de Horne, secrétaire général

Escrime :

M. Pierre Ferri, délégué permanent

Football :

Sir Stanley Rous
M. O. Barassi
M. Helmut Käser
M. Granatkin

Gymnastique :

M. Charles Thœni, président
M. Pierre Hentges, président technique

Haltérophile :

M. Clarence Johnson, président
M. Oscar State, secrétaire

Handball : *Absent.*

Hockey sur gazon :

M. A. Demaurex, trésorier
M. René Frank, secrétaire général

Hockey sur glace :

M. J. F. Ahearne, président européen

Judo :

M. P. Bonet-Maury, secrétaire général

Luge de course :

M. Walter E. Bornhaupt

Lutte :

M. Roger Coulon

Natation :

M. Max Ritter, président
M. K. Abe, secrétaire honoraire
M. E. J. Scott, trésorier honoraire

Pentathlon moderne :

M. W. Grut

Patinage : *Absent*

Ski :

Dr Marc Hodler, président
M. L. Bergmann

Tir :

M. K. Häsler, président
M. Ernest Zimmermann, secrétaire

Tir à l'arc :

M. O. Kessels

Volleyball :

M. Paul Libaud
M. Henri Aujard
M. Vladimir Savvin, vice-président

Yachting :

M. J. Ott
M. B. Croce

Comité Organisateur des Jeux de Tokyo:

M. Shigeru Josano, secrétaire général
M. Yukiaki Iwata
M. Tadasu Fujioka
M. Keutaro Hiro

*Comité Organisateur des Jeux d'Hiver
d'Innsbruck :*

Prof. Friedl Wolfgang, secrétaire général

Fédération Internationale de Médecine Sportive :

Prof. Joseph La Cava, secrétaire général
Professeur Joseph B. Wolffe, Walley Forge
Heart Hospital Norristown. P.A. U.S.A.

ANNEXE Ia

ORDRE DU JOUR

*de la réunion de la Commission Exécutive
du Comité International Olympique avec MM.
les représentants des Fédérations Internationa-
les.*

Lausanne, le 6 juin 1963.

1. Bienvenue du Président Avery Brundage.
 2. Programme pour l'élimination de la politique du sport international. Révision de la recommandation adoptée à la réunion de février.
 3. Propositions des Fédérations Internationales (voir lettre N° 222).
 4. Programme sportif du Conseil de l'Europe.
 5. Candidatures pour les Jeux de la XIX^e Olympiade (1968).
Buenos Aires
Detroit
Lyon
Mexico
- Pour les Jeux d'Hiver de 1968 :
- Calgary (Canada)
 - Grenoble (France)
 - Lahti (Finlande)
 - Lake Placid (Etats-Unis)
 - Oslo (Norvège)
 - Sapporo (Japon)
 - Sion (Suisse)
6. Position à prendre envers les Fédérations non affiliées (rapport de la Fédération Internationale de Natation Amateur).
 7. Suspension du Comité Olympique d'Indonésie. (Essais d'organisation de manifestations sous les auspices gouvernementales).
 8. Problème ayant trait aux nouveaux pays à population restreinte et ayant peu de connaissance des principes Olympiques et de ceux de l'amateurisme.
 9. Programme de la Fédération Internationale de Médecine Sportive concernant l'étude médicale en faveur des athlètes olympiques.
 10. Divers.

ANNEXE N° II

Au cours de l'assemblée qui a réuni les délégués de 18 Fédérations Internationales, à l'exception des Fédérations d'Athlétisme, de Basketball, de Handball et de Patinage qui étaient absentes, les recommandations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

1. Le Conseil de l'Europe ne doit pas être autorisé à se préoccuper des questions qui relèvent directement du Comité

International Olympique et des Fédérations Internationales.

2. Tous les sports contrôlés par les Fédérations Internationales reconnues par le Comité International Olympique seront inclus dans le programme des futurs Jeux Olympiques. (Cette recommandation a été adoptée à l'unanimité moins une abstention).
3. Après les Jeux Olympiques de 1964, le 331/3% de tous les droits de TV touchés par le Comité d'Organisation des futurs Jeux Olympiques sera versé aux Fédérations Internationales participantes, afin d'être réparti en parts égales pour chacune d'elles.

Propositions soumises par les Fédérations Internationales à la réunion de Lausanne, 6 juin 1963

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE BASKET-BALL AMATEUR

Voir p. 52.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE CANOE

Elargissement du programme des épreuves de canoë en introduisant l'épreuve des 10 000 mètres.

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

D'accord sur le principe exposé par la Commission Exécutive du Comité International Olympique quant à l'immixtion de la politique dans le sport, mais réserves formelles concernant les championnats du monde qui dépendent de l'U.C.I. et lui appartiennent en propre.

Réserve est faite de revoir la proposition après la Session de Nairobi ou la réunion de Lausanne.

FÉDÉRATION ÉQUESTRE INTERNATIONALE

1. Qu'un troisième cavalier soit autorisé à participer dans l'épreuve du Grand Prix de dressage Olympique et que soit rétabli le classement par équipes dans cette épreuve.
2. Que chaque nation ait le droit d'engager, aux Jeux Olympiques, en plus des cavaliers effectifs (3 en dressage, 4 en concours complet et 3 à l'obstacle), un cavalier de réserve, que cette nation participe à trois, deux ou une seule épreuve olympique.
3. Qu'un propriétaire, non membre d'une équipe, puisse se voir octroyer un insigne lui donnant accès libre aux tribunes,

au paddock, aux écuries, aux pistes d'entraînement, au Village Olympique, etc.

4. Qu'un groom par cheval puisse être amené ou, au moins, deux grooms pour trois chevaux (règle actuelle : 1 groom pour 2 chevaux).
5. Dans les conditions d'admission aux Jeux Olympiques il est prévu que « ceux qui ont interrompu leur occupation (études ou emploi) pour participer à un camp spécial d'entraînement d'une durée excédant trois semaines » ne peuvent pas être qualifiés pour les Jeux Olympiques. La F.E.I. demande que cette durée, immédiatement avant les Jeux Olympiques, soit portée à six semaines.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE NATATION
AMATEUR

Voir p. 52.

UNION INTERNATIONALE
DE PENTATHLON MODERNE

1. Que le Biathlon moderne d'hiver figure au programme des Jeux Olympiques aussi après les Jeux de 1964.
2. Que l'équitation (avec des modifications pour faciliter l'entraînement et l'organisation des épreuves et aussi pour diminuer les frais) reste comme une des cinq épreuves de Pentathlon moderne Olympique.



Lausanne, 6 juin. — Son Exc. l'Ambassadeur de Grèce en Suisse est reçu dans les salons de réception de la ville de Lausanne par M. le Syndic G.-A. Chevallaz (à droite).



Son Exc. l'Ambassadeur de Grèce en Suisse (à gauche) prononce son allocution. A droite, M. le Syndic G.-A. Chevallaz de Lausanne.



Lausanne, 6 juin. — *Au cours de la réception donnée par la Municipalité de Lausanne. M. le Syndic de Lausanne, à gauche, M. A. Brundage, au centre, et le chancelier du Comité International Olympique, à droite.*



A la réception donnée par la Municipalité de Lausanne le 6 juin dans ses salons de Mon-Repos, M. le syndic s'adresse au Marquis d'Exeter, vice-président du Comité International Olympique et es-maire de Stamford, en Grande-Bretagne, sous l'œil attentif de M. A. Massard, vice-président du Comité International Olympique, président du Comité Olympique Français et Conseiller municipal de la Ville de Paris.



Quand deux maires se rencontrent à Lausanne! M. le syndic G.-A. Chevallaz, à gauche; M. Ryotaro Azuma, maire de la Ville de Tokyo et membre de la Commission Exécutive du Comité International Olympique, à droite.



Lausanne, 6 juin, de g. à d.: Son Altesse le Prince Takeda, vice-président du Comité Organisateur des Jeux de Tokyo, M. Ryotaro Azuma, membre du Comité International Olympique et maire de Tokyo, assistés du Chancelier du Comité International Olympique.